

Le budget—M. Ouellet

J'insiste particulièrement, monsieur le Président, sur l'importance d'une consultation et d'une participation pleine et entière des travailleurs dans le processus de reprise économique. Bien que la création d'emplois constituera, en soi, un facteur de taille qui raffermira la confiance des travailleurs, elle se révélera inutile si les vieilles attitudes et les vieilles habitudes de confrontation ne changent pas en même temps.

Si en tant qu'employeurs et en tant que travailleurs nous essayons de tirer davantage de l'économie que ce que nous y contribuons, le retour à la prospérité sera menacé et subira certainement de nouvelles pressions inflationnistes. Par conséquent, comme ministre du Travail, je me réjouis de voir que nous mettons fin au programme des six et cinq. Le programme a fait son temps. Il a ramené nos taux d'inflation de 12 p. 100 à 5 p. 100. Ce succès a certainement ouvert la voie à de nouveaux investissements productifs, mais ce programme des six et cinq n'a pas toujours été sans problèmes, et particulièrement pour les travailleurs. D'autres mécanismes de contrôle n'aboutiraient, je pense, qu'à de graves bouleversements dans l'économie. La fin du programme des six et cinq nous permettra donc, je l'espère, de repartir à neuf et de nouer des liens plus étroits entre les travailleurs et le milieu des affaires.

● (1120)

Avec la fin du programme des six et cinq, la négociation collective dans le secteur industriel sera certainement parfois dure, mais certainement sérieuse et corsée. Cependant, j'ai confiance que tous ceux qui sont engagés dans des négociations collectives prendront leurs responsabilités et n'oublieront pas celles qu'ils partagent envers l'ensemble de l'économie canadienne et du bien-être général de tous les Canadiens. Cela doit demeurer dans leur esprit au moment de ces négociations et ne pas perturber inutilement le milieu du travail par des querelles stériles et inutiles.

La reprise économique que nous connaissons actuellement devra être alimentée. Nous ne pouvons trop exiger de cette reprise économique, collectivement ou individuellement, sans nécessairement la compromettre à long terme. Ce n'est donc que par une reprise soutenue et ferme, que nous pourrions atteindre les objectifs économiques légitimes que nous partageons tous, à savoir la sécurité d'emploi, le maintien et le relèvement de notre pouvoir d'achat et le raffermissement constant de notre situation concurrentielle, aussi bien sur les marchés nationaux qu'internationaux. Nous venons donc de franchir résolument le seuil d'une période d'évolution rapide de nos techniques et de nos relations industrielles. Ne pas profiter des occasions qu'offre la technologie moderne se solderait par des répercussions terribles sur l'économie canadienne. Une des contributions concrètes du gouvernement du Canada au rapprochement des travailleurs et du patronat est le régime de participation des employés aux bénéfices, proposé justement par mon collègue, le ministre des Finances, (M. Lalonde) dans son Discours sur le Budget.

Ce régime est destiné à aider ce rapprochement entre travailleurs et employeurs, mais il n'est absolument pas destiné à compléter ou à remplacer la négociation collective. En aucun cas nous devons penser que ce régime se substituera à la négociation collective. En effet, le régime de participation aux bénéfices que nous proposons pourrait accorder un crédit d'impôt de 10 p. 100 des bénéfices partagés en vertu de ce

régime; ce qui veut dire que 60 p. 100 du crédit d'impôt pourrait aller aux employés et 40 p. 100 à l'employeur. Je sais que les premières réactions des syndicats à cette annonce ont été mitigées et il n'y a rien d'étonnant à cela, car les syndicats ont toujours considéré que de tels régimes avaient pour but de s'allier les employés et parfois de tenter de tenir les syndicats à l'écart des entreprises.

Je tiens donc à affirmer catégoriquement ici qu'il soit bien entendu que rien ne saurait être plus loin des intentions et des vœux du gouvernement, et au risque de me répéter encore une fois, ce que le gouvernement appuie, c'est l'établissement d'une association à part égale et du respect entre travailleurs et gens d'affaires. Les détails de la mise en application de ce programme n'ont pas été précisés dans le Discours sur Budget, car il est de notre intention de les établir de concert avec les syndicats et le patronat. En accord avec ces principes, le gouvernement entend poursuivre son dialogue avec les dirigeants du milieu des affaires et des syndicats pour discuter plus en profondeur de ce régime de participation. Nous voulons surtout leur demander de nous conseiller sur la forme que devrait prendre ce régime et sur sa mise en œuvre. A cet effet, j'entends rencontrer durant les prochaines semaines les chefs des principales associations canadiennes, à la fois syndicales et patronales. Et j'ai bon espoir que l'on saura mettre en œuvre un régime bénéfique pour tout le monde.

Permettez-moi de répéter, monsieur le Président, ce qu'on disait dans le Discours sur le Budget, et je cite: «Le régime de participation des employés aux bénéfices vise à compléter la négociation collective, non à la remplacer. L'expérience a prouvé que pour réussir, la participation aux bénéfices ne pouvait être un substitut à des salaires concurrentiels». Nulle part est-il proposé que le partage des profits devrait être imposé à des travailleurs qui ne le souhaitent pas. Autre citation du discours sur le Budget: «Toute entreprise désireuse d'adopter le régime devra former un comité employés-employeur. Les modalités du régime devront être acceptées à la fois par le personnel et la direction».

● (1125)

La réforme du Régime des pensions est un autre point du Budget qui devrait être d'un intérêt particulier pour les travailleurs. Les avantages que procureront de nouvelles relations de coopération entre les travailleurs et le milieu des affaires doivent être partagés équitablement. Aussi, devons-nous veiller à ce que les travailleurs à la retraite puissent vivre dignement et en toute sécurité. Longtemps les groupes de travailleurs ont critiqué les imperfections des dispositions actuelles du Régime des pensions. Les propositions contenues dans le Budget feront de notre Régime de sécurité de la vieillesse, je n'hésite pas à le dire, l'un des meilleurs du monde industrialisé. D'abord, un projet de loi sera déposé par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), en vue d'accroître de 50 dollars par mois le paiement maximum effectué en vertu du Supplément de revenu garanti. Cette mesure portera le revenu garanti versé aux pensionnés vivant seuls, c'est-à-dire les gens qui ont le plus besoin d'aide au Canada aujourd'hui, à plus de 60 p. 100 de la somme payée aux couples, ainsi que l'ont recommandé de nombreux groupes d'entreprises de travailleurs et de femmes.